



## Information aux élèves de 3e concernés par la voie professionnelle et à leur famille

publié le 15/06/2023

La réforme des lycées professionnels amorce sa mise en œuvre, et la plupart de ses mesures entrent en vigueur dès la rentrée scolaire prochaine (année 2023-2024).

Parmi elles la gratification des semaines de stage à hauteur de 50€ par semaine en 1ère année de CAP et en seconde professionnelle, et la création d'un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel constituent des éléments majeurs pour la motivation et la réussite des élèves.

Le secrétariat

### Document joint

 [flyer-futur-lyc-ens-professionnels](#) (PDF de 136.1 ko)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**